

Quel est son objectif ?

Dépister précocement des troubles de la vue, de l'audition, du langage ou autre, afin de les corriger pour une meilleure intégration de l'enfant dans son environnement.

Ce dépistage complète le suivi assuré par votre médecin traitant.

A qui est-il proposé ?

A tous les enfants de moyenne section de maternelle.

Par qui est-il réalisé ?

- Par une équipe pluridisciplinaire de la Protection Maternelle et Infantile:
- un médecin
 - une infirmière puéricultrice
 - une auxiliaire de puériculture

Comment se déroule le bilan ?

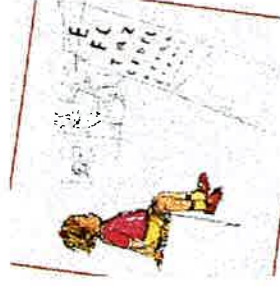
En deux temps: - le dépistage
- l'examen médical

le dépistage

Test d'acuité visuelle



- vision de loin
- vision de près
- vision du relief
- vision des couleurs



Test d'acuité auditive



Par la voix chuchotée, à l'aide d'images.



la visite médicale en présence des parents



- entretien avec les parents sur les rythmes de vie : sommeil, alimentation, hygiène, activités extra-scolaires...



- appréciation globale du langage, de la psychomotricité, du comportement, de l'évolution du poids et de la taille...
- examen clinique
- vérification des vaccinations

- communication des bilans visuel et auditif